RAPPORT

DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC À L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR L'ANNÉE 2024-2025

SUIVI DES RECOMMANDATIONS 2023-2024

Vérificateur général du Québec
Commissaire au développement durable

VGQ
Vérificateur général du Québec

Cette publication
est rédigée par le

Québec
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 300
Québec (Québec) G1R 2G4
Téléphone : 418 691-5900

Montréal
770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1920
Montréal (Québec) H3A 1G1
Téléphone : 514 873-4184

Internet
Courriel : verificateur.general@vgq.qc.ca
Site Web : www.vgq.qc.ca

Suivez-nous sur les médias sociaux

Le rapport est disponible dans notre site Web.

Protection des droits de propriété intellectuelle du Vérificateur général du Québec
Quiconque peut, sans autorisation ni frais, mais à la condition de mentionner la source, reproduire sur quelque support que ce soit des extraits de ce document, sauf s'il le fait à des fins de commercialisation. Dans ce cas, une autorisation préalable doit être obtenue auprès du Vérificateur général.

Dépôt légal – 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 2564-1433 (version PDF)
ISBN 978-2-550-98678-2 (version PDF)

Québec, décembre 2024

Madame Nathalie Roy
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Présidente,

Je vous transmets le suivi 2023-2024 de l'application des recommandations du Vérificateur général du Québec et de la commissaire au développement durable. Ce rapport fait partie du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2024-2025.*

Il fait état de notre appréciation des actions menées par les ministères et organismes pour donner suite aux recommandations que nous avons formulées dans nos rapports d'audit.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

La vérificatrice générale,

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice

FAITS SAILLANTS
2023-2024

L'application des recommandations du Vérificateur général fait l'objet de suivis périodiques. Ces suivis sont effectués 18 mois et 36 mois ou plus après le dépôt d'un rapport à l'Assemblée nationale.

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Suivi de **130 recommandations** provenant de **22** rapports d'audit de performance, d'audit de conformité ou d'audit financier

Pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants

COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Suivi de **71 recommandations** provenant de **9** rapports d'audit de performance

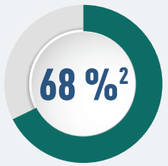

Pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants

APPLICATION DES RECOMMANDATIONS APRÈS 36 MOIS OU PLUS

Dans son Plan stratégique 2023-2027, le Vérificateur général s'est donné un objectif à l'égard du pourcentage des recommandations déposées à l'Assemblée nationale, incluant celles de la commissaire au développement durable, appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants après 36 mois. Ainsi, en 2023-2024, un suivi à 36 mois a été réalisé pour 96 des 201 recommandations.

Pourcentage de l'ensemble des recommandations du Vérificateur général du Québec et de la commissaire au développement durable appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants

Cible pour 2023-2024 **80 %** → **Résultat pour 2023-2024** **78 %**

1. Le pourcentage prend en compte l'ensemble des recommandations qui, en 2023-2024, ont fait l'objet de travaux de suivi 18 mois ou 36 mois ou plus suivant la publication d'un rapport d'audit.

2. Le pourcentage prend en compte l'ensemble des recommandations qui, en 2023-2024, ont fait l'objet de travaux de suivi 18 mois ou 36 mois ou plus suivant la publication d'un rapport d'audit.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 1

Chapitre 1 Suivi des recommandations – Vérificateur général 2

Chapitre 2 Suivi des recommandations – Commissaire au développement durable . . . 18

Annexes 31

INTRODUCTION

La mission du Vérificateur général du Québec est de contribuer, par ses audits et ses autres travaux, à la saine gestion des ressources ainsi qu'au contrôle parlementaire, au bénéfice de la population québécoise.

En matière de développement durable, la commissaire au développement durable réalise ses propres audits, dans lesquels elle formule des recommandations. Celle-ci est une vérificatrice générale adjointe sous la responsabilité de la vérificatrice générale.

Leurs travaux donnent lieu à des rapports qui sont déposés à l'Assemblée nationale. Ces rapports contiennent des recommandations dont l'application fait l'objet de suivis périodiques par les équipes du Vérificateur général et de la commissaire au développement durable.

Les résultats des travaux de suivi des recommandations réalisés au cours de l'année 2023-2024 sont présentés dans les pages qui suivent. Pour cette période, le Vérificateur général s'était donné comme objectif que 80 % des recommandations contenues dans les rapports déposés à l'Assemblée nationale soient appliquées ou aient donné lieu à des progrès satisfaisants après 36 mois ou plus.

Le chapitre 1 contient les travaux du Vérificateur général, et le chapitre 2, ceux de la commissaire au développement durable. Ces chapitres présentent les résultats de l'application de toutes les recommandations qui, en 2023-2024, ont fait l'objet de travaux de suivi 18 mois ou 36 mois ou plus suivant la publication d'un rapport d'audit.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

1

ÉQUIPE

Martin St-Louis
Directeur général d'audit

Isabelle Savard
Directrice de la formation organisationnelle et du soutien aux opérations en audit de performance

Amadou Diallo
Stéphane Michaud

SIGLES

CGER	Centre de gestion de l'équipement roulant
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
IPAM	Institut de la pertinence des actes médicaux
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
TVQ	Taxe de vente du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte 5

Pourcentage d'application des recommandations 6

Information détaillée 13

Mise en contexte

1 Après le dépôt d'un rapport d'audit à l'Assemblée nationale, le ministère ou l'organisme audité élabore un plan d'action afin d'appliquer les recommandations qui ont été formulées à son intention.

2 Par la suite, le ministère ou l'organisme audité produit et transmet au Vérificateur général un état d'avancement de son plan d'action, et ce, 18 mois et 36 mois après la publication du rapport. Le Vérificateur général analyse les états d'avancement, ce qui lui permet d'apprécier le caractère vraisemblable de l'information fournie par le ministère ou l'organisme, sans pour autant procéder à leur audit. Au terme de la période de 36 mois, le Vérificateur général peut évaluer la pertinence d'effectuer un suivi supplémentaire de l'état d'avancement du plan d'action.

3 Il calcule également le pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants.

4 Les résultats des travaux d'analyse des états d'avancement par ministère ou organisme sont présentés dans la section Information détaillée. Le processus de suivi de l'application des recommandations et les balises ayant permis d'apprécier le degré d'application des recommandations à partir des états d'avancement sont présentés en annexe.

Plan d'action

Un plan d'action présente notamment les actions prévues par le ministère ou l'organisme audité pour corriger les lacunes relevées lors de l'audit.

État d'avancement

Le ministère ou l'organisme audité produit un état d'avancement dans lequel il doit notamment dresser un état de situation des actions entreprises, joindre la documentation à l'appui de ces actions et fournir sa propre évaluation de l'application des recommandations.

Pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants

Il s'agit du nombre de recommandations qui ont été jugées appliquées ou qui ont donné lieu à des progrès satisfaisants par rapport au nombre de recommandations suivies. Les recommandations qui ont été jugées appliquées dans les années antérieures sont prises en compte. Certaines recommandations sont exclues de ce calcul, notamment celles qui sont jugées caduques ou sans objet et celles dont le suivi a été reporté à une autre année.

Pourcentage d'application des recommandations

Le pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants est de 90 %.

5 En 2023-2024, 130 recommandations ont fait l'objet d'un suivi. Ces recommandations proviennent de 22 rapports d'audit[1] publiés au cours des dernières années.

6 Le tableau 1 présente les travaux effectués au cours de l'année et le pourcentage des recommandations suivies qui ont été appliquées ou ont donné lieu à des progrès satisfaisants. Les résultats des travaux par ministère ou organisme sont présentés dans la section Information détaillée.

TABLEAU 1 Portrait des travaux et pourcentage d'application des recommandations suivies en 2023-2024

Délai depuis la publication du rapport d'audit	Rapports d'audit visés	Ministères et organismes visés[1]	Recommandations suivies	Pourcentage d'application des recommandations[2]
18 mois	16	29	76	88 %
36 mois ou plus	6	12	54	93 %
Total	**22**	**41**	**130**	**90 %**

1. Les ministères et organismes à l'intention desquels des recommandations ont été formulées dans plus d'un rapport sont comptabilisés plus d'une fois. En fait, 30 ministères et organismes différents ont fait l'objet de recommandations.
2. Il s'agit du pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants. Il prend en compte les recommandations qui ont été jugées appliquées ou non appliquées dans les années antérieures.

1. Ce nombre inclut une publication comportant des recommandations qui n'est pas un rapport d'audit.

7 En 2023-2024, seuls 6 rapports d'audit ont fait l'objet d'un suivi après 36 mois ou plus. Cela s'explique notamment par le report du suivi des recommandations contenues dans 4 rapports d'audit. Les raisons ayant mené au report de ces suivis sont présentées ci-après.

Rapport d'audit	**Raison du report**
Mesure de l'accès aux soins de santé et aux services sociaux : indicateurs	Différents facteurs ont entraîné le report du suivi, tels que le manque de temps nécessaire pour réaliser les actions et la création de Santé Québec.
NM *F.-A.-Gauthier* : conception et construction	Aucun nouveau projet de construction n'était suffisamment avancé pour permettre l'appréciation de l'application de l'ensemble des recommandations.
Programme AccèsLogis Québec : réalisation des projets d'habitation	Un futur audit de performance auprès de la Société d'habitation du Québec couvrira certains éléments en lien avec des recommandations de ce rapport.
Réseau national intégré de radiocommunication : coûts et performance	Un suivi avait été effectué moins d'un an auparavant.

8 Dans les commentaires qui suivent, nous donnons davantage d'information sur les résultats de l'application des recommandations de certaines entités ainsi que sur des éléments d'intérêt identifiés durant l'analyse des états d'avancement des ministères et organismes.

Suivi 18 mois après la publication du rapport

Rémunération des médecins : conception et gestion des nouvelles ententes (rapport d'audit publié en juin 2021)

9 Dans son rapport d'audit, le Vérificateur général a formulé deux recommandations à l'intention du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). Une partie des retards dans la réalisation des actions en lien avec ces recommandations s'explique par les négociations qui ont cours entre le gouvernement et les fédérations médicales. Il faudra attendre le renouvellement des ententes pour évaluer à nouveau l'application de ces recommandations par le MSSS et le SCT.

10 L'application de la recommandation concernant la révision des modalités de rémunération a été jugée insatisfaisante. En effet, à ce jour, peu de progrès ont été réalisés à l'égard de la mise en place d'un processus de révision structuré des modalités de rémunération et des tarifs pour s'assurer de leur cohérence avec le temps et l'effort exigés.

11 Quant à la recommandation qui a été adressée à l'Institut de la pertinence des actes médicaux (IPAM), son application a été jugée satisfaisante. Cette recommandation concernait la réalisation, par l'IPAM, d'un suivi rigoureux des économies qu'il a identifiées afin de s'assurer qu'elles sont réelles et qu'elles perdurent dans le temps, ainsi que des réinvestissements convenus eu égard à l'amélioration de l'accessibilité aux services de médecine spécialisée.

12 Selon l'IPAM, l'objectif d'identifier 450 millions de dollars d'économies récurrentes a été atteint au 31 mars 2024, soit un an plus tard que prévu. Toutefois, il faudra attendre 2025 pour évaluer si les économies anticipées se sont réellement matérialisées. De plus, il demeure difficile de s'assurer que les économies identifiées perdurent puisque, comme mentionné dans notre rapport de juin 2021, des médecins peuvent parfois utiliser des codes de facturation similaires en remplacement des codes de facturation qui ont été supprimés. L'IPAM a mis en place un comité de suivi des mesures de pertinence ayant pour responsabilité d'identifier ce type de situation.

13 Pour ce qui est des réinvestissements prévus (1,6 milliard de dollars), le déploiement des projets visant à améliorer l'accessibilité aux services de médecine spécialisée est lent. Au 31 mars 2023, seulement 269,9 millions de dollars avaient été réinvestis. Rappelons que la responsabilité de la mise en œuvre des projets identifiés par l'IPAM relève du MSSS. Des efforts devront être déployés en ce sens.

Appareils suppléant à une déficience physique (rapport d'audit publié en novembre 2021)

14 Les deux recommandations qui ont été adressées au MSSS ont donné lieu à des progrès insatisfaisants. Dans le rapport d'audit, plusieurs lacunes ont été soulevées, notamment que le processus d'attribution d'une aide à la motricité est lourd et complexe et ne favorise pas l'accès aux appareils au moment opportun.

15 L'action principale prévue par le MSSS pour améliorer ce processus consistait à réviser la cartographie de ce dernier et à revoir le *Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance maladie*. Or, la révision de la cartographie du processus n'était pas encore commencée au moment de nos travaux de suivi et la révision du règlement ne figure pas parmi les priorités du MSSS. Aucun nouvel échéancier n'a été proposé par le MSSS pour le dépôt de ce règlement.

CISSS de la Gaspésie : gestion administrative et gouvernance (rapport d'audit publié en mai 2022)

16 En 2022, le Vérificateur général soulignait notamment que le processus d'embauche des cadres manquait de rigueur et de transparence. Depuis, la recommandation adressée au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Gaspésie à cet égard a donné lieu à des progrès satisfaisants. En effet, la politique de dotation des postes de cadres a été revue. Cependant, certains enjeux demeurent relativement à son application pour toutes les embauches. Nous encourageons donc le CISSS à apporter des améliorations au cours des prochains mois.

17 Par ailleurs, deux autres recommandations formulées à l'intention du CISSS de la Gaspésie ont donné lieu à des progrès insatisfaisants, principalement puisque l'échéancier de certaines actions a été repoussé. Par exemple, en 2022, le Vérificateur général indiquait dans son rapport d'audit que la gestion des contrats de services manquait de rigueur, et que ceux-ci n'étaient pas toujours octroyés dans le respect du cadre légal. Depuis, certains changements ont été apportés, comme la mise à jour des autorisations nécessaires pour octroyer un contrat de services, mais plusieurs actions importantes prévues par le CISSS n'ont pas encore été mises en œuvre ou n'ont été réalisées qu'en partie.

Planification de l'hébergement public de longue durée pour les aînés en grande perte d'autonomie (rapport d'audit publié en mai 2022)

18 Dans son rapport d'audit publié en mai 2022, le Vérificateur général a formulé cinq recommandations à l'intention du MSSS. Deux de ces recommandations ont donné lieu à des progrès satisfaisants. Quant aux trois autres, la mise en œuvre des actions les concernant nécessitait que les deux premières recommandations soient appliquées. De façon générale, l'objectif était de permettre au MSSS d'avoir une meilleure connaissance des besoins futurs en matière d'hébergement public de longue durée pour les aînés en grande perte d'autonomie ainsi que des sommes nécessaires pour couvrir ces besoins. À cet effet, le MSSS a maintenant à sa disposition un nouvel outil lui permettant d'évaluer la demande future des aînés en grande perte d'autonomie pour des soins de longue durée.

19 En outre, dans le contexte du virage vers le soutien à domicile, le MSSS réalisera des analyses en vue d'élaborer des scénarios quant au modèle d'offre de services de soutien à domicile et d'hébergement de longue durée pour les aînés en grande perte d'autonomie. Ces prochaines étapes sont d'une importance capitale pour soutenir les changements prévus à l'offre de services et au financement des soins de longue durée, que ce soit pour l'hébergement ou le soutien à domicile. Ces étapes feront l'objet d'un suivi de notre part au cours des prochaines années.

Fournisseurs hors Québec : perception de la taxe de vente du Québec (rapport d'audit publié en juin 2022)

20 Dans son rapport d'audit de juin 2022, le Vérificateur général a formulé quatre recommandations à l'intention de Revenu Québec. L'application de l'ensemble des recommandations a été jugée satisfaisante.

21 En effet, Revenu Québec a prévu et mis en œuvre différentes actions lui permettant notamment de maximiser la perception de la taxe de vente du Québec (TVQ) qui doit lui être remise sur les biens et services acquis par des consommateurs québécois auprès de fournisseurs hors Québec (autres provinces et à l'étranger). Ainsi, la TVQ perçue auprès de ces fournisseurs est passée de 442 millions de dollars en 2021-2022 à 653 millions de dollars en 2022-2023. De plus, les pertes fiscales attribuables à la non-perception de la TVQ sur les ventes en ligne ont diminué de façon significative en 2022-2023.

22 Nous invitons notamment Revenu Québec à poursuivre ses démarches, en particulier auprès de l'Agence des services frontaliers du Canada, afin d'obtenir toutes les données et les statistiques nécessaires à l'évaluation de l'efficacité du processus de perception de la TVQ.

Suivi 36 mois ou plus après la publication du rapport

Activités du Centre de gestion de l'équipement roulant (rapport d'audit publié en novembre 2019)

23 Les huit recommandations qui ont été adressées au ministère des Transports et de la Mobilité durable[2] ont été appliquées. Voici certaines des lacunes qui ont été soulevées par le Vérificateur général dans son rapport d'audit et les principales actions qui ont été mises en place depuis pour les corriger :

- Le Centre de gestion de l'équipement roulant[3] (CGER) gérait seulement 28 % des véhicules gouvernementaux. Cela est incohérent avec sa raison d'être puisqu'il a été créé pour offrir des services partagés aux ministères et organismes et donc permettre la réalisation d'économies pour le gouvernement. En mars 2022, le Conseil du trésor a donné suite à la proposition du CGER d'intégrer l'ensemble des véhicules gouvernementaux[4] à son parc. Ainsi, à partir de 2026, plus de 85 % de l'équipement roulant du gouvernement du Québec sera géré par le CGER, ce qui bonifiera son offre de services partagés.
- Le CGER surévaluait les tarifs de location de ses véhicules, ce qui lui permettait de dégager des surplus annuels, mais empêchait les ministères et organismes de bénéficier pleinement des économies réalisées. La tarification a été révisée en profondeur afin d'éviter ce genre de problème.
- Le CGER n'avait pas de portrait de l'utilisation de ses véhicules et certains étaient sous-utilisés. Un système de télémétrie véhiculaire[5] sera implanté dans tous les véhicules du parc du CGER d'ici 2027, ce qui lui permettra de suivre leur utilisation. De plus, la durée de vie économique optimale des véhicules a été établie à partir d'une évaluation de leur coût de revient, prolongeant de manière importante leur durée d'utilisation.
- La gestion des ateliers de mécanique n'était ni efficiente ni économique. De plus, la fréquence des entretiens préventifs était trop élevée, ce qui augmentait indûment le coût d'exploitation du parc de véhicules. À présent, un suivi de la productivité de chacun des ateliers de mécanique est effectué et les entretiens préventifs doivent être faits conformément aux recommandations des constructeurs de véhicules.

2. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère des Transports du Québec.
3. Le CGER, qui était une unité autonome de service lors de notre audit, est désormais une direction générale du ministère des Transports et de la Mobilité durable.
4. Les véhicules des entreprises du gouvernement (ex. : Hydro-Québec) sont exclus.
5. La télémétrie véhiculaire permet de suivre en temps réel et à distance des données relatives à un véhicule et à son utilisation (ex. : localisation, nombre de kilomètres parcourus, fréquence d'utilisation, vitesse et accélérations, bris mécaniques).

Protection des personnes inaptes sous régime public (rapport d'audit publié en novembre 2019)

24 Dans son rapport d'audit de 2019, le Vérificateur général a formulé quatre recommandations à l'intention du Curateur public du Québec. Trois de ces recommandations ont été appliquées. Quant à la quatrième recommandation, qui est de veiller à ce que chaque personne inapte que le Curateur public représente soit soumise dans les délais prévus à une réévaluation périodique et obligatoire pour réévaluer son degré d'inaptitude et son besoin de représentation, son application a été jugée insatisfaisante. Malgré les actions que le Curateur public a mises en place, le nombre de réévaluations en retard n'a pas diminué. En effet, selon les données du Curateur public, le nombre de personnes inaptes dont la réévaluation est en retard de plus de 2 mois a augmenté depuis la publication du rapport d'audit (passant de 1 081 en février 2020 à 1 551 en janvier 2024), et la durée moyenne de ces retards, qui n'a diminué que d'environ 20 jours ouvrables, s'établissait toujours à plus de 11 mois en janvier 2024. Il est important que ces réévaluations soient réalisées dans les délais prévus, car des retards pourraient brimer les droits de personnes dont le régime de protection devrait être levé ou révisé à la baisse, ou exposer à des risques indus les personnes dont le régime devrait être revu à la hausse.

Information détaillée

Application des recommandations par ministère ou organisme

Application des recommandations par ministère ou organisme

Ministère ou organisme visé	Prises en compte[1]	Non appliquées	Ayant donné lieu à des progrès insatisfaisants	Ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	Appliquées	Appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	
						Total	Pourcentage[2]
18 MOIS APRÈS LA PUBLICATION DU RAPPORT							
Rémunération des médecins : conception et gestion des nouvelles ententes (rapport d'audit publié en juin 2021)							
Institut de la pertinence des actes médicaux	1	0	0	1	0	1	100 %
Ministère de la Santé et des Services sociaux	2	0	1	1	0	1	50 %
Secrétariat du Conseil du trésor	2	0	1	1	0	1	50 %
	5	**0**	**2**	**3**	**0**	**3**	**60 %**
Appareils suppléant à une déficience physique (rapport d'audit publié en novembre 2021)							
Ministère de la Santé et des Services sociaux	2	0	2	0	0	0	0 %
Centre de services scolaire de Montréal : allocation et gestion des ressources (rapport d'audit publié en novembre 2021)							
Centre de services scolaire de Montréal	3	0	0	3	0	3	100 %
Gestion des projets majeurs d'infrastructure (rapport d'audit publié en novembre 2021)							
Société québécoise des infrastructures	4	0	0	2	2	4	100 %
Mesures d'aide aux entreprises touchées par la pandémie (rapport d'audit publié en novembre 2021)							
Investissement Québec	1	0	0	0	1	1	100 %
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie	2	0	0	1	1	2	100 %
	3	**0**	**0**	**1**	**2**	**3**	**100 %**
Registre foncier et cadastre : accès et gestion de l'information foncière (rapport d'audit publié en novembre 2021)							
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts[3]	4	0	0	4	0	4	100 %
Cybersécurité (étude publiée en novembre 2021)							
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	4	0	0	4	0	4	100 %

1. Le nombre de recommandations prises en compte inclut les recommandations qui ont été jugées appliquées ou non appliquées dans les années antérieures. Ce nombre ne tient pas compte des recommandations jugées caduques ou sans objet, le cas échéant.
2. Il s'agit du pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants. Il prend en compte les recommandations qui ont été jugées appliquées dans les années antérieures.
3. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Ministère ou organisme visé	Prises en compte[1]	Non appliquées	Ayant donné lieu à des progrès insatisfaisants	Ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	Appliquées	Appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	
						Total	Pourcentage[2]
18 MOIS APRÈS LA PUBLICATION DU RAPPORT (*suite*)							
Télésanté : organisation des soins de santé durant la pandémie de COVID-19 et développement de projets (rapport d'audit publié en mars 2022)							
Ministère de la Santé et des Services sociaux	3	0	0	3	0	3	100 %
Audit des états financiers consolidés du gouvernement 2020-2021 incluant certains travaux liés à la pandémie (rapport d'audit publié en mars 2022)							
Ministère de la Santé et des Services sociaux	1	0	0	0	1	1	100 %
Ministère de l'Enseignement supérieur	1	0	0	0	1	1	100 %
Ministère des Finances du Québec	4	0	0	2	2	4	100 %
	6	**0**	**0**	**2**	**4**	**6**	**100 %**
Prévention et détection des conflits d'intérêts, de la fraude et de la corruption liés à des activités d'investissement (rapport d'audit publié en mars 2022)							
Caisse de dépôt et placement du Québec	5	0	0	5	0	5	100 %
CISSS de la Gaspésie : gestion administrative et gouvernance (rapport d'audit publié en mai 2022)							
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie	4	0	2	2	0	2	50 %
Ministère de la Santé et des Services sociaux	1	0	0	1	0	1	100 %
	5	**0**	**2**	**3**	**0**	**3**	**60 %**
Gestion des centres des congrès (rapport d'audit publié en mai 2022)							
Ministère du Tourisme	3	0	0	2	1	3	100 %
Société du Centre des congrès de Québec	2	0	0	2	0	2	100 %
Société du Palais des congrès de Montréal	3	0	0	3	0	3	100 %
	8	**0**	**0**	**7**	**1**	**8**	**100 %**

1. Le nombre de recommandations prises en compte inclut les recommandations qui ont été jugées appliquées ou non appliquées dans les années antérieures. Ce nombre ne tient pas compte des recommandations jugées caduques ou sans objet, le cas échéant.
2. Il s'agit du pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants. Il prend en compte les recommandations qui ont été jugées appliquées dans les années antérieures.

Ministère ou organisme visé	Prises en compte[1]	Non appliquées	Ayant donné lieu à des progrès insatisfaisants	Ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	Appliquées	Appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	
						Total	Pourcentage[2]
18 MOIS APRÈS LA PUBLICATION DU RAPPORT (*suite*)							
Gestion des équipements de protection individuelle pendant la pandémie (rapport d'audit publié en mai 2022)							
Centre d'acquisitions gouvernementales	1	0	0	0	1	1	100 %
Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent	2	0	0	2	0	2	100 %
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	2	0	0	2	0	2	100 %
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	2	0	0	2	0	2	100 %
Ministère de la Santé et des Services sociaux	3	0	0	3	0	3	100 %
	10	**0**	**0**	**9**	**1**	**10**	**100 %**
Planification de l'hébergement public de longue durée pour les aînés en grande perte d'autonomie (rapport d'audit publié en mai 2022)							
Ministère de la Santé et des Services sociaux	5	0	3	2	0	2	40 %
Fournisseurs hors Québec : perception de la taxe de vente du Québec (rapport d'audit publié en juin 2022)							
Revenu Québec	4	0	0	4	0	4	100 %
Allocation famille : suppléments pour enfant handicapé (rapport d'audit publié en décembre 2022)							
Ministère de la Famille	1	0	0	1	0	1	100 %
Retraite Québec	4	0	0	2	2	4	100 %
	5	**0**	**0**	**3**	**2**	**5**	**100 %**
Total après 18 mois	**76**	**0**	**9**	**55**	**12**	**67**	**88 %**

1. Le nombre de recommandations prises en compte inclut les recommandations qui ont été jugées appliquées ou non appliquées dans les années antérieures. Ce nombre ne tient pas compte des recommandations jugées caduques ou sans objet, le cas échéant.
2. Il s'agit du pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants. Il prend en compte les recommandations qui ont été jugées appliquées dans les années antérieures.

Ministère ou organisme visé	Prises en compte[1]	Non appliquées	Ayant donné lieu à des progrès insatisfaisants	Ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	Appliquées	Appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	
						Total	Pourcentage[2]
36 MOIS OU PLUS APRÈS LA PUBLICATION DU RAPPORT							
Rémunération des hauts dirigeants (rapport d'audit publié en mai 2019)							
Centre de services scolaire de Montréal[4]	2	0	0	0	2	2	100 %
Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries[5]	2	0	0	1	1	2	100 %
Secrétariat du Conseil du trésor	1	0	0	0	1	1	100 %
Société des alcools du Québec	4	2	1	0	1	1	25 %
Société des loteries du Québec	4	0	0	0	4	4	100 %
	13	**2**	**1**	**1**	**9**	**10**	**77 %**
Activités du Centre de gestion de l'équipement roulant (rapport d'audit publié en novembre 2019)							
Ministère des Transports et de la Mobilité durable[6]	8	0	0	0	8	8	100 %
Protection des personnes inaptes sous régime public (rapport d'audit publié en novembre 2019)							
Curateur public du Québec	4	0	1	0	3	3	75 %
Gestion des identités et des accès informatiques (rapport d'audit publié en juin 2020)							
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique[7]	2	0	0	1	1	2	100 %
Régie de l'assurance maladie du Québec	6	0	0	0	6	6	100 %
Retraite Québec	6	0	0	0	6	6	100 %
	14	**0**	**0**	**1**	**13**	**14**	**100 %**
Sauvegarde et valorisation du patrimoine immobilier (rapport d'audit publié en juin 2020)							
Ministère de la Culture et des Communications	9	0	0	8	1	9	100 %
Accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance (rapport d'audit publié en octobre 2020)							
Ministère de la Famille	6	0	0	5	1	6	100 %
Total après 36 mois ou plus	**54**	**2**	**2**	**15**	**35**	**50**	**93 %**
Total global	**130**	**2**	**11**	**71**	**46**	**117**	**90 %**

1. Le nombre de recommandations prises en compte inclut les recommandations qui ont été jugées appliquées ou non appliquées dans les années antérieures. Ce nombre ne tient pas compte des recommandations jugées caduques ou sans objet, le cas échéant.
2. Il s'agit du pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants. Il prend en compte les recommandations qui ont été jugées appliquées dans les années antérieures.
4. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait de la Commission scolaire de Montréal.
5. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries.
6. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère des Transports du Québec.
7. Initialement, cette recommandation était adressée au Secrétariat du Conseil du trésor. Elle a été reprise par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS

COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

2

ÉQUIPE

Janique Lambert
Commissaire au développement durable

Moïsette Fortin
Directrice générale d'audit

Isabelle Savard
Directrice de la formation organisationnelle et du soutien aux opérations en audit de performance

Amadou Diallo
Stéphane Michaud

SIGLES

CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MEQ	Ministère de l'Éducation
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte 21

Pourcentage d'application des recommandations 22

Information détaillée 27

Mise en contexte

1 Après le dépôt d'un rapport d'audit à l'Assemblée nationale, le ministère ou l'organisme audité élabore un plan d'action afin d'appliquer les recommandations qui ont été formulées à son intention.

2 Par la suite, le ministère ou l'organisme audité produit et transmet à la commissaire au développement durable un état d'avancement de son plan d'action, et ce, 18 mois et 36 mois après la publication du rapport. La commissaire au développement durable analyse les états d'avancement, ce qui lui permet d'apprécier le caractère vraisemblable de l'information fournie par le ministère ou l'organisme, sans pour autant procéder à leur audit. Au terme de la période de 36 mois, la commissaire au développement durable peut évaluer la pertinence d'effectuer un suivi supplémentaire de l'état d'avancement du plan d'action.

3 Elle calcule également le pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants.

4 Les résultats des travaux d'analyse des états d'avancement par ministère ou organisme sont présentés dans la section Information détaillée. Le processus de suivi de l'application des recommandations et les balises ayant permis d'apprécier le degré d'application des recommandations à partir des états d'avancement sont présentés en annexe.

Plan d'action

Un plan d'action présente notamment les actions prévues par le ministère ou l'organisme audité pour corriger les lacunes relevées lors de l'audit.

État d'avancement

Le ministère ou l'organisme audité produit un état d'avancement dans lequel il doit notamment dresser un état de situation des actions entreprises, joindre la documentation à l'appui de ces actions et fournir sa propre évaluation de l'application des recommandations.

Pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants

Il s'agit du nombre de recommandations qui ont été jugées appliquées ou qui ont donné lieu à des progrès satisfaisants par rapport au nombre de recommandations suivies. Les recommandations qui ont été jugées appliquées dans les années antérieures sont prises en compte. Certaines recommandations sont exclues de ce calcul, notamment celles qui sont jugées caduques ou sans objet et celles dont le suivi a été reporté à une autre année.

Pourcentage d'application des recommandations

Le pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants est de 68 %.

5 En 2023-2024, 71 recommandations ont fait l'objet d'un suivi. Ces recommandations proviennent de 9 rapports d'audit publiés au cours des dernières années.

6 Le tableau 1 présente les travaux effectués au cours de l'année et le pourcentage des recommandations suivies qui ont été appliquées ou ont donné lieu à des progrès satisfaisants. Les résultats des travaux par ministère ou organisme sont présentés dans la section Information détaillée.

TABLEAU 1 Portrait des travaux et pourcentage d'application des recommandations suivies en 2023-2024

Délai depuis la publication du rapport d'audit	Rapports d'audit visés	Ministères et organismes visés[1]	Recommandations suivies	Pourcentage d'application des recommandations[2]
18 mois	3	3	12	50 %
36 mois ou plus[3]	6	14	59	71 %
Total	**9**	**17**	**71**	**68 %**

1. Les ministères et organismes à l'intention desquels des recommandations ont été formulées dans plus d'un rapport sont comptabilisés plus d'une fois. En fait, 11 ministères et organismes différents ont fait l'objet de recommandations.
2. Il s'agit du pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants. Il prend en compte les recommandations qui ont été jugées appliquées dans les années antérieures.
3. Les recommandations de l'un des rapports d'audit ont fait l'objet d'un suivi supplémentaire. Bien qu'elles soient incluses dans le présent tableau, elles n'ont pas été prises en compte dans le calcul de l'indicateur 1.1.3 « Pourcentage des recommandations déposées à l'Assemblée nationale appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants après trois ans », dont les résultats sont présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* du Vérificateur général.

7 Dans les commentaires qui suivent, nous donnons davantage d'information sur les résultats de l'application des recommandations de certaines entités ainsi que sur des éléments d'intérêt identifiés durant l'analyse des états d'avancement des ministères et organismes.

Suivi 18 mois après la publication du rapport

Du Fonds vert au Fonds d'électrification et de changements climatiques : différences et enjeux et *Politique énergétique 2030 : gouvernance et mise en œuvre* (rapports d'audit publiés en juin 2022)

8 Un suivi détaillé de l'application des recommandations de ces deux rapports, sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)[1], a été réalisé en 2023-2024. Les résultats de ce suivi peuvent être consultés dans le chapitre 4 du *Rapport de la commissaire au développement durable* publié en avril 2024.

Suivi détaillé

La réalisation d'un suivi détaillé donne lieu à des travaux plus approfondis lors de l'appréciation de l'application des recommandations.

Suivi 36 mois ou plus après la publication du rapport

Conservation des ressources en eau (rapport d'audit publié en juin 2020)

9 Après trois ans, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a donné suite de manière satisfaisante à l'une des trois recommandations qui lui avaient été adressées. En ce qui concerne les deux autres recommandations, afin de pouvoir évaluer si le MAMH serait en mesure de respecter certaines des échéances prévues pour l'adoption d'orientations gouvernementales en aménagement du territoire portant sur la gestion intégrée des ressources en eau, nous avons finalisé notre suivi à l'automne 2023 plutôt qu'à l'été 2023. Tout comme lors de notre suivi réalisé 24 mois après la publication du rapport d'audit, nous avons constaté du retard dans la mise en œuvre d'actions liées à l'adoption de ces orientations (ex. : synthèse des commentaires reçus lors de la consultation des partenaires, rédaction finale des orientations gouvernementales en aménagement du territoire portant sur la gestion intégrée des ressources en eau).

10 Dans ces circonstances, au moment de notre analyse, nous n'avons pas été en mesure de constater la correction de certaines lacunes dans un délai raisonnable de trois ans suivant la publication du rapport d'audit. Nous jugeons donc que les deux recommandations ont donné lieu à des progrès insatisfaisants. Il est à noter que les résultats de notre suivi de l'automne 2023 ne prennent pas en compte les récents travaux du MAMH et les orientations gouvernementales en aménagement du territoire qu'il a publiées le 30 mai 2024.

1. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

11 En ce qui concerne le MELCCFP, une seule des six recommandations qui lui ont été adressées avait donné lieu à des progrès satisfaisants lors de notre suivi réalisé 24 mois après la publication du rapport d'audit, soit celle visant à ce qu'il dresse un portrait plus fiable et plus complet de l'état des ressources en eau afin de soutenir la prise de décisions. Lors de notre suivi subséquent, à l'été 2023, le MELCCFP avait complété son plan des connaissances sur l'eau, qui visait notamment à acquérir prioritairement des connaissances sur l'eau pour combler les lacunes qu'il avait identifiées préalablement. Or, ce plan était incomplet, notamment puisque le MELCCFP n'avait pas le portrait complet des connaissances à acquérir.

12 Au terme de la période de trois ans suivant la publication du rapport, l'application de cette recommandation a finalement été jugée insatisfaisante. Quant aux cinq autres recommandations formulées à l'intention du MELCCFP, quatre ont donné lieu à des progrès insatisfaisants et une a été jugée non appliquée, particulièrement en raison des retards observés dans la mise en œuvre de plusieurs actions. Au moment de nos travaux, la correction de lacunes importantes soulevées dans le rapport d'audit n'était toujours pas assurée par le MELCCFP. Ces lacunes sont notamment liées à :

- l'acquisition et la diffusion des connaissances sur l'eau nécessaires pour soutenir les besoins des acteurs qui prennent part à la gestion intégrée des ressources en eau ;
- la coordination de l'action gouvernementale, qui vise entre autres à assurer la cohérence de cette action avec les problématiques vécues à l'échelle des bassins versants ;
- l'évaluation de la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau, qui permettrait de cibler les enjeux qui y sont liés, d'apporter les correctifs requis et d'en informer les parlementaires et les citoyens.

Fonds vert : qualité de l'information et contrôles pour une saine gestion (rapport d'audit publié en novembre 2020)

13 Un suivi détaillé des recommandations de ce rapport, formulées à l'intention du MELCCFP et du ministère des Transports et de la Mobilité durable[2], a été réalisé en 2023-2024. Les résultats de ce suivi peuvent être consultés dans le chapitre 4 du *Rapport de la commissaire au développement durable* publié en avril 2024.

2. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère des Transports du Québec.

Intégration et maintien en emploi des jeunes personnes handicapées (rapport d'audit publié en novembre 2020)

14 Le rapport d'audit visait quatre entités, soit le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le ministère de l'Éducation (MEQ) et l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). Les recommandations portaient notamment sur l'amélioration du continuum de services pour favoriser l'intégration en emploi des jeunes personnes handicapées dans l'ensemble des régions. La collaboration et le respect des échéances par toutes les entités étaient des incontournables pour que chacune puisse réaliser ses actions en temps opportun.

15 Trois ans après la publication du rapport d'audit, plusieurs actions ont pris du retard. Sur les 13 recommandations contenues dans ce rapport, seulement 2 ont été appliquées et 3 ont donné lieu à des progrès satisfaisants. De plus, des actions structurantes prévues par les trois ministères audités ne sont pas terminées et des lacunes persistent.

16 En ce qui concerne le MESS, deux des cinq recommandations qui lui ont été adressées ont donné lieu à des progrès satisfaisants. Nous jugeons que l'application des trois autres recommandations est insatisfaisante, notamment pour les raisons suivantes :

- Le MESS a pris du retard dans la bonification des services offerts aux entreprises, laquelle lui permettra de mieux accompagner les entreprises qui accueillent une personne handicapée et de les aider à solutionner divers enjeux rencontrés par cette personne qui ont un impact sur son travail.
- Après notre suivi réalisé à l'automne 2022, le MESS a apporté des modifications aux actions prévues dans son plan d'action initial, ce qui a remis en cause la correction de certaines lacunes dans un délai de trois ans. Par exemple, il a remplacé l'action de rédiger des lignes directrices destinées au réseau des bureaux de Services Québec par de nouvelles actions lui permettant de mieux connaître les besoins des jeunes personnes handicapées en matière d'emploi. La mise en œuvre de ces actions n'est pas terminée.
- Le MESS n'a pas encore apporté les modifications nécessaires aux mesures Contrat d'intégration au travail et Programme de subventions aux entreprises adaptées pour qu'elles répondent adéquatement aux besoins des personnes handicapées.

17 Pour ce qui est du MSSS, aucune des deux recommandations qui lui ont été adressées n'a donné lieu à des progrès satisfaisants. Les raisons sont les suivantes :

- Le MSSS n'a pas déployé les actions qui lui permettraient de faire le suivi des délais d'attente pour les activités socioprofessionnelles et communautaires offertes par les établissements.
- Les actions prévues par le MSSS afin de mettre en œuvre la recommandation de déployer les mesures et les services nécessaires pour favoriser l'intégration en emploi des jeunes personnes handicapées dans l'ensemble des régions accusent des retards significatifs.

18 Quant au MEQ, aucune des trois recommandations qui ont été formulées à son intention n'a donné lieu à des progrès satisfaisants. Les raisons sont les suivantes :

- La mesure budgétaire permettant l'embauche, par le réseau scolaire, d'agents de transition, dont le rôle est d'accompagner les jeunes personnes handicapées dans la planification de la transition entre l'école et la vie active, a été mise en place. Cependant, elle n'est pas protégée comme elle devait l'être. Le MEQ n'a donc aucune assurance que les sommes accordées aux centres de services scolaires seront utilisées à cette fin.
- Le MEQ ne collecte pas d'information sur les trajectoires envisagées par les jeunes personnes handicapées afin de mieux connaître leurs besoins en matière de mesures et de services d'intégration en emploi.
- Le MEQ n'a pas terminé de réaliser les actions nécessaires pour définir une nouvelle offre de services destinée à la clientèle ayant une déficience intellectuelle moyenne à profonde et pour bonifier l'offre gouvernementale adaptée aux capacités et aux besoins des adultes. Lors de notre suivi effectué 18 mois après la publication du rapport d'audit, l'application de la recommandation en lien avec ces actions avait été jugée satisfaisante.

19 Pour sa part, l'OPHQ a donné suite de manière satisfaisante aux trois recommandations qui lui avaient été adressées. Deux d'entre elles ont été jugées appliquées. Quant à l'autre recommandation, son application est tributaire d'actions qui doivent être accomplies préalablement par le MEQ, le MESS ou le MSSS.

20 Enfin, l'entente-cadre nationale, placée sous la responsabilité conjointe du MEQ, du MESS et du MSSS, avec la collaboration de l'OPHQ, n'était toujours pas finalisée au moment de nos travaux, à l'hiver 2024, le processus d'approbation étant en cours au sein des ministères signataires. Rappelons que la mise en œuvre de cette entente est considérée comme structurante dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024. En effet, l'entente doit entre autres permettre de véhiculer une vision commune à tous les intervenants.

Prévention en santé et en sécurité du travail (rapport d'audit publié en mai 2019)

21 Lors du suivi des recommandations que nous avons effectué 24 mois après la publication du rapport d'audit, nous avions relevé que la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) avait ajusté son plan d'action à la suite du dépôt du projet de loi nº 59, *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*. Elle avait reporté la réalisation de certaines actions à une période se situant plus de trois ans après notre audit.

22 Pour suivre la mise en œuvre de ces actions, nous avons reporté à l'été 2023 le suivi que nous devions effectuer 36 mois après la publication du rapport. Sur les 11 recommandations adressées à la CNESST, 3 ont été appliquées et 8 ont donné lieu à des progrès satisfaisants.

Information détaillée

Application des recommandations par ministère ou organisme

Application des recommandations par ministère ou organisme

Ministère ou organisme visé	Prises en compte[1]	Non appliquées	Ayant donné lieu à des progrès insatisfaisants	Ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	Appliquées	Appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	
						Total	Pourcentage[2]
18 MOIS APRÈS LA PUBLICATION DU RAPPORT							
Du Fonds vert au Fonds d'électrification et de changements climatiques : différences et enjeux (rapport d'audit publié en juin 2022)							
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs[3]	4	0	3	1	0	1	25 %
Politique énergétique 2030 : gouvernance et mise en œuvre (rapport d'audit publié en juin 2022)							
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs[4]	4	0	3	1	0	1	25 %
Sels de voirie : optimiser leur usage pour en limiter les répercussions sur l'environnement (rapport d'audit publié en juin 2022)							
Ministère des Transports et de la Mobilité durable[5]	4	0	0	4	0	4	100 %
Total après 18 mois	**12**	**0**	**6**	**6**	**0**	**6**	**50 %**

1. Le nombre de recommandations prises en compte inclut les recommandations qui ont été jugées appliquées dans les années antérieures. Ce nombre ne tient pas compte des recommandations jugées caduques ou sans objet, le cas échéant.
2. Il s'agit du pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants. Il prend en compte les recommandations qui ont été jugées appliquées dans les années antérieures.
3. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
4. Initialement, les recommandations étaient adressées au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Les responsabilités en lien avec les recommandations de ce rapport ont été transférées au MELCCFP.
5. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère des Transports du Québec.

Ministère ou organisme visé	Prises en compte[1]	Non appliquées	Ayant donné lieu à des progrès insatisfaisants	Ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	Appliquées	Appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	
						Total	Pourcentage[2]
36 MOIS OU PLUS APRÈS LA PUBLICATION DU RAPPORT							
Terrains contaminés sous la responsabilité de l'État (rapport d'audit publié en juin 2018)							
Centre de services scolaire de Montréal[6]	4	0	0	1	3	4	100 %
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs[7]	6	0	0	0	6	6	100 %
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts[8]	5	0	0	2	3	5	100 %
Ministère du Conseil exécutif	2	0	0	0	2	2	100 %
	17	**0**	**0**	**3**	**14**	**17**	**100 %**
Prévention en santé et en sécurité du travail (rapport d'audit publié en mai 2019)							
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	11	0	0	8	3	11	100 %
Écofiscalité, écoconditionnalité et écoresponsabilité pour une économie verte et responsable – Application de la *Loi sur le développement durable* : 2020 (rapport d'audit publié en juin 2020)							
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs[3]	2	0	0	2	0	2	100 %
Conservation des ressources en eau (rapport d'audit publié en juin 2020)							
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs[3]	6	1	5	0	0	0	0 %
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	3	0	2	1	0	1	33 %
	9	**1**	**7**	**1**	**0**	**1**	**11 %**

1. Le nombre de recommandations prises en compte inclut les recommandations qui ont été jugées appliquées dans les années antérieures. Ce nombre ne tient pas compte des recommandations jugées caduques ou sans objet, le cas échéant.
2. Il s'agit du pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants. Il prend en compte les recommandations qui ont été jugées appliquées dans les années antérieures.
3. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
6. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait de la Commission scolaire de Montréal.
7. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
8. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Ministère ou organisme visé	Prises en compte[1]	Non appliquées	Ayant donné lieu à des progrès insatisfaisants	Ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	Appliquées	Appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	
						Total	Pourcentage[2]
36 MOIS OU PLUS APRÈS LA PUBLICATION DU RAPPORT (*suite*)							
Fonds vert : qualité de l'information et contrôles pour une saine gestion (rapport d'audit publié en novembre 2020)							
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs[3, 9, 10]	5[11]	1	0	3	1	4	80 %
Ministère des Transports et de la Mobilité durable[5]	2	0	0	2	0	2	100 %
	7	**1**	**0**	**5**	**1**	**6**	**86 %**
Intégration et maintien en emploi des jeunes personnes handicapées (rapport d'audit publié en novembre 2020)							
Ministère de la Santé et des Services sociaux	2	0	2	0	0	0	0 %
Ministère de l'Éducation	3	0	3	0	0	0	0 %
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale[12]	5	0	3	2	0	2	40 %
Office des personnes handicapées du Québec	3	0	0	1	2	3	100 %
	13	**0**	**8**	**3**	**2**	**5**	**38 %**
Total après 36 mois ou plus	**59**	**2**	**15**	**22**	**20**	**42**	**71 %**
Total global	**71**	**2**	**21**	**28**	**20**	**48**	**68 %**

1. Le nombre de recommandations prises en compte inclut les recommandations qui ont été jugées appliquées dans les années antérieures. Ce nombre ne tient pas compte des recommandations jugées caduques ou sans objet, le cas échéant.
2. Il s'agit du pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants. Il prend en compte les recommandations qui ont été jugées appliquées dans les années antérieures.
3. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
5. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère des Transports du Québec.
9. Initialement, des recommandations étaient adressées au Conseil de gestion du Fonds vert. Cette instance a été abolie le 1er novembre 2020, et les recommandations ont finalement été reprises par le MELCCFP.
10. Initialement, des recommandations étaient adressées à Transition énergétique Québec. Cette instance a été abolie le 1er novembre 2020, et les recommandations ont été reprises par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. En octobre 2022, les responsabilités relatives à ces recommandations ont été transférées au MELCCFP.
11. Quatre recommandations ont été suivies. Par contre, l'une d'elles a été prise en compte à deux reprises, puisque l'appréciation de son application a été évaluée pour chacun des deux programmes d'aide financière qui ont fait l'objet de nos travaux de suivi détaillé.
12. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Annexes

ANNEXE 1 Processus de suivi de l'application des recommandations en 2023-2024

ANNEXE 2 Balises pour l'appréciation de l'application des recommandations

ANNEXE 1 Processus de suivi de l'application des recommandations en 2023-2024

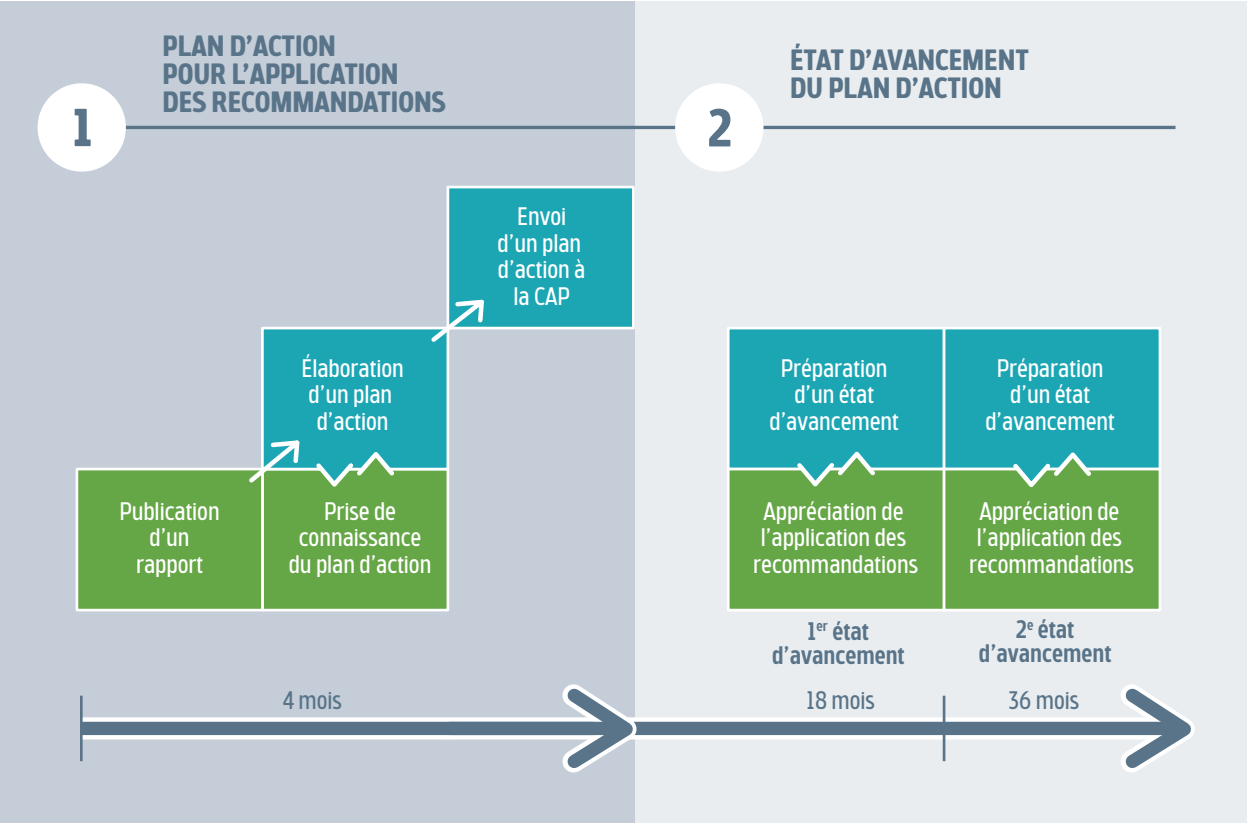

CAP Commission de l'administration publique

Action du Vérificateur général

Action de l'entité

ANNEXE 2 Balises pour l'appréciation de l'application des recommandations

Voici les balises utilisées par les équipes du Vérificateur général et de la commissaire au développement durable pour analyser les états d'avancement de l'application des recommandations produits par les ministères et organismes audités.

Appréciations	Balises
Actions non terminées	
Recommandation en cours d'application – Progrès satisfaisants	La mise en œuvre du plan d'action devrait permettre de corriger les lacunes dans un délai raisonnable, ou des correctifs ont été apportés, mais il est trop tôt pour voir si l'on obtiendra les résultats attendus.
Recommandation en cours d'application – Progrès insatisfaisants	Il y a un risque que la mise en œuvre du plan d'action ne permette pas de corriger les lacunes dans un délai raisonnable.
Actions terminées	
Recommandation appliquée	Les correctifs apportés portent sur tous les aspects de la recommandation et touchent tous les secteurs pertinents de l'organisation. Les lacunes sont corrigées adéquatement.
Recommandation non appliquée	Les correctifs apportés ne portent que sur quelques aspects de la recommandation ou ne touchent qu'un nombre restreint de secteurs de l'organisation. Certaines lacunes ont été corrigées, mais d'autres demeurent. Si aucun autre correctif n'est prévu, la recommandation est jugée non appliquée.
Recommandation caduque	La recommandation n'est plus pertinente parce que les raisons qui ont donné lieu à celle-ci n'existent plus ou parce que l'évolution de la situation en a diminué la pertinence de façon importante.
Recommandation sans objet	Le ministère ou l'organisme n'a pas eu l'occasion d'appliquer la recommandation parce que la situation visée par celle-ci ne s'est pas produite depuis l'audit initial.